



QUI SONT LES MAFIEUX QUI NOUS GOUVERNENT ET ADMINISTRENT LA JUSTICE ?



<https://swisscorruption.info/info/biographies.pdf>

**ILS VOUS JUGENT – ILS VOUS GOUVERNENT...
MAIS QUI SONT-ILS RÉELLEMENT ?**

Savez-vous qui se cache derrière la robe du juge qui décide de votre sort ?

Savez-vous quels intérêts défend vraiment le candidat politique qui sollicite votre voix ? En Suisse, vous n'en savez rien. Et c'est voulu.

LE CAS PORTMANN : UN SYMPTÔME ALARMANT DU DYSFONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Nous avons dû vérifier le parcours du Procureur fédéral en chef, Matthias PORTMANN appelé à nous juger... Résultat ? Les informations publiques étaient contradictoires. Un profil LinkedIn indiquait une fonction chez RAIFFEISEN. D'autres sources le disaient procureur depuis huit ans. Qui était-il vraiment ?

Nous avons dû enquêter nous-mêmes pour découvrir qu'il s'agissait de deux personnes distinctes, homonymes.

Cette confusion, dans laquelle les autorités laissent volontairement les justiciables, est intolérable.

Elle nous a conduits à formuler une exigence fondamentale, le 27 mars 2026, devant les plus hautes autorités fédérales : <https://swisscorruption.info/justice/#cv>

« Nul ne peut être jugé par un magistrat dont il ne connaît pas le parcours professionnel complet et les conflits d'intérêts possibles ».

LE DROIT DE SAVOIR : UNE EXIGENCE CONSTITUTIONNELLE

Le droit à un tribunal impartial (art. 30 Cst., art. 6 CEDH) impose que chaque justiciable puisse connaître, sans équivoque, le parcours du magistrat qui le juge. Ses affiliations antérieures – études d'avocats, employeurs dans le secteur privé, fonctions politiques, appartenance à des clubs ou à des loges – sont des éléments essentiels pour apprécier un éventuel conflit d'intérêts.

Or, en Suisse, ce droit est bafoué. Les biographies des magistrats sont soit absentes, soit lacunaires, soit inaccessibles.

UN SYSTÈME QUI SE PROTÈGE PAR L'OPACITÉ

Ce n'est pas un hasard. C'est un système. Un système où les mêmes personnes – issues des mêmes partis, des mêmes études d'avocats, des mêmes banques – se répartissent les postes judiciaires et politiques, et se protègent mutuellement par l'opacité

Suite au verso

Comme l'a confessé un avocat fribourgeois : « *Nous les avocats, sommes tous membres de Clubs, sinon on ne pourrait jamais pratiquer au Tribunal.* »

Ces réseaux, liés par le secret, trahissent leur serment envers la Constitution.

**MÊME COMBAT POUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES :
5'909 CANDIDATS DANS L'OMBRE...**

Le 24 octobre 2027, les Suissesses et les Suisses seront appelés à renouveler le Parlement fédéral. En 2023, **5'909 candidats** se sont portés sur les listes pour **246 sièges à pourvoir**. La grande majorité étaient des politiciens déjà en place.

Pourquoi autant de candidats ?

Parce que la corruption est devenue un système. Parce que les postes offrent des accès, des réseaux, des avantages. Parce qu'une fois élus, les intérêts du Peuple ne comptent plus. Chacun veut sa part du gâteau.

Nous exigeons que les électeurs puissent enfin savoir qui ils élisent.

NOS EXIGENCES (MISE EN DEMEURE DU 27 MARS 2026)

Nous exigeons que les autorités compétentes publient, **avant les élections d'octobre 2027**, une **biographie complète et exhaustive** pour :

- **Les magistrats** (Tribunal fédéral, Tribunal pénal fédéral, MPC, tribunaux cantonaux)
- **Les avocats** (inscrits aux barreaux)
- **Les candidats aux élections fédérales**



« Je sais que les Autorités sont complètement corrompues. Si je dénonçais tout ce que je sais, la Suisse entière tremblerait... »

La société est complètement pourrie. Cela ne fonctionne que par les petits copains.

Ces biographies devront obligatoirement mentionner :

- ✓ Lieux d'origine et date de naissance
- ✓ Parcours académique complet
- ✓ Historique détaillé des employeurs successifs (études d'avocats, banques, sociétés de conseil, administrations publiques)
- ✓ Mandats politiques exercés (communes, cantons, Confédération)
- ✓ Affiliations à des clubs de service (Rotary, Lions, etc.) ou à des loges maçonniques
- ✓ Pour les magistrats : parti politique ayant proposé la candidature

Toute omission délibérée sera considérée comme un faux dans les titres (art. 251 CP) et exposera son auteur à des poursuites pénales et civiles.

LE PEUPLE SOUVERAIN DOIT SAVOIR

Nous ne tolérerons plus que l'on nous oppose des magistrats dont le parcours est un secret d'État.

Nous ne tolérerons plus que des candidats se présentent en politique, sans que nous sachions quels intérêts ils défendent réellement.

L'opacité est le ciment de la corruption. La transparence est l'arme du Peuple.

VOUS POUVEZ AGIR

- **Partagez ce Communiqué public.** Faites-le connaître autour de vous.
- **Interpellez vos élus.** Demandez-leur s'ils soutiennent la publication de ces biographies. **dossiers complets** : <https://swisscorruption.info/justice/#cv>

L'histoire retiendra votre choix.